



MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORET
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Paris, le 28 juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stéphane LE FOLL rappelle l'engagement du Gouvernement pour réduire l'exposition aux pesticides des travailleurs agricoles

A l'occasion de la publication de l'avis du 25 juillet de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) relatif à l'exposition aux pesticides des personnes travaillant dans l'agriculture, Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement présente les actions du Gouvernement afin de mieux connaître et réduire les expositions professionnelles aux pesticides :

- **Améliorer les connaissances** : Le dispositif de phytopharmacovigilance, créé par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, est en place depuis le 1^{er} juillet 2015. Il permet de caractériser les effets des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine. Par ailleurs, prévus par le 3^{ème} plan « santé-environnement 2015-2019 », deux dispositifs de surveillance dédiés à l'estimation de la fréquence de certaines maladies dans les populations agricoles ainsi qu'à la connaissance de l'exposition des agriculteurs et de leurs familles aux pesticides ont été lancés par les ministères chargés de la santé et de l'agriculture.
- **Renforcer la culture de la prévention** : Le plan santé au travail (PST) 2016-2020 lancé en décembre 2015 par Myriam El-Khomri fait de la prévention des expositions à ces produits et l'amélioration des pratiques professionnelles des priorités. En particulier, les travaux de normalisation des équipements de protection individuelle protégeant les travailleurs agricoles seront renforcés.
- **Renforcer le conseil** à l'utilisation des produits phytosanitaires : ce conseil a été rendu obligatoire par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et est encadré par un dispositif de certificat délivré aux vendeurs et applicateurs de produits phytosanitaires (Certiphyto) piloté par le ministère chargé de l'agriculture, initié dans le cadre du plan Ecophyto I.

- **Renforcer la formation** des utilisateurs des produits phytosanitaires à travers la formation initiale et professionnelle des agriculteurs et le dispositif Certiphyto.
- **Réduire les expositions** : cela passe par un encouragement à la substitution des substances les plus dangereuses, notamment par le renforcement du site substitution-cmr.fr. La baisse de 50% en dix ans du recours aux produits phytosanitaires est un objectif réaffirmé par le plan Ecophyto II. Cet axe est également majeur au sein du Plan Santé au Travail.

L'ensemble de ces actions constitue une feuille de route opérationnelle pour les services de l'Etat. Elle illustre la volonté du Gouvernement de protéger les travailleurs agricoles susceptibles d'être exposés à des pesticides dangereux. Le soutien de Stéphane Le Foll à la proposition de loi portant création d'un fonds d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutiques déposée par Madame Nicole BONNEFOY, Sénatrice de la Charente, en est une démonstration.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr – www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture